

REGLEMENT INTERIEUR DU CHAMPIONNAT DU VAL- DE-MARNE JEUNES

QUALIFICATIF POUR LE CHAMPIONNAT D'IDF JEUNES

Article 1 : Organisation

Le club d'Échecs de Saint-Maur et le Comité Départemental du Val de Marne organisent les Championnats du Val de Marne Jeunes – Qualificatif pour le Championnat d'Île de France le samedi 10 et le dimanche 11 novembre 2018 à l'Hôtel Kyriad , 16 avenue du General Gallieni 94340 Joinville de Pont.

Cette compétition est réservée à tous les joueurs âgés de moins de 16 ans, ayant une licence A ou B dans un club d'échecs du Val-de-Marne pour la saison en cours.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la F.F.E. (Février 2018). Les appariements informatisés (programme PAPI conçu par Erick MOURET) se font au système suisse intégral. Le tournoi se joue en **7 rondes**. Les participants jouent toutes les rondes. Le tournoi est homologué FIDE et est pris en compte pour le classement rapide FIDE de février 2019.

Les joueurs déjà inscrits devront se présenter auprès de l'arbitre avant 10h00. Tout joueur arrivant après cette limite sera apparié à la ronde 2.

Rappels :

- L' article A.4 des règles du jeu Rapide est appliqué.
- **Pour toutes les catégories, la partie sera perdue après le 3^{ème} coup illégal achevé** (Règlement FFE : R03-compétitions homologuées, article 2.2.2)

Article 3 : Cadences

Pour les Petits-poussins et Poussins : 18 minutes + 2 secondes/coup par joueur.
Pour les Pupilles, Benjamins et Minimes : 20 minutes + 5 secondes/coup par joueur.

Article 4 : Horaires

Pour les Petits-Poussins et Poussins :

Ronde 1 : 10h30	Ronde 5 : 14h20
Ronde 2 : 11h20	Ronde 6 : 15h10
Ronde 3 : 12h10	Ronde 7 : 16h00
Ronde 4 : 13h30	Remise des prix : à partir de 17h00

Pour les Pupilles, Benjamins et Minimes :

Ronde 1 : 10h30	Ronde 5 : 15h00
Ronde 2 : 11h30	Ronde 6 : 16h00
Ronde 3 : 12h30	Ronde 7 : 17h00
Ronde 4 : 14h00	Remise des prix : à partir de 18h00

Article 5 : Classement

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex-æquo sont dans l'ordre le **Buchholz Tronqué** puis la **Performance**.

Les titres de champion et vice-champion du Val-de-Marne sont attribués au 1^{er} et 2^{ème} de chaque catégorie.

Article 6 : Qualification aux Championnats d'Île-de-France

Sous réserve d'avoir marqué au moins 1 point sur l'échiquier, seront qualifiés (par catégorie) pour participer aux qualifications de la Ligue IDF, les joueurs qui satisfont à l'une ou l'autre des deux conditions suivantes :

- Avoir réalisé au moins 4 points
- Être classé parmi les 6 premiers et les éventuels ex-æquo de chaque catégorie

Article 7 : Arbitrage

Le tournoi est arbitré par Hélène GELIN (Arbitre Fédéral Open 1).

Article 8 : Comportement des Joueurs

Il est interdit de fumer et de vapoter dans la salle du tournoi.

Il est interdit d'analyser et de blitzer dans la salle de jeu.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter l'aire de jeu (zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre. De même, un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu.

Il est aussi formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse durant sa partie. Il faut également éviter toute discussion et lecture suspecte.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Les téléphones doivent être éteints sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne un avertissement écrit et la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie.

Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante. Le forfait est déclaré lorsque le joueur a épuisé la totalité de son temps sans avoir joué un coup sur l'échiquier.

Un seul animateur/responsable par club sera admis dans la salle de jeu durant les rondes.

Article 9 : Fin de partie

A l'issue de la partie, les deux joueurs rangent les pièces sur l'échiquier et éteignent la pendule. Le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) donne le résultat à la table d'arbitrage.

Article 10 :

L'inscription à ces Championnats du Val-de-Marne Jeunes implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre Hélène GELIN	Les organisateurs Le club d'échecs de Saint-Maur Le CDJE du Val-de-Marne
----------------------------------	---